SOCOTEC
LE POUVOIR D'ANTICIPER

Agence de Béziers
Espace "Les Mazéranes" – ZA Le Monestié
2 allée de l'Espinouse
34760 BOUJAN SUR LIBRON
☎ 04 67 62 26 31
🖷 04 67 35 18 56
Email : cconstruction.beziers@socotec.fr

**SAMIA DEVIANNE**

**16 Avenue de la Gardie**

**34510 FLORENSAC**

**36000/18/1214/JM**
180336000000050
Avis Technique préalable
sur podium Pro 12/24

A Boujan sur Libron, le 27 Avril 2018

Messieurs,

Le podium Pro 12/24 a fait l'objet d'un avis préalable favorable sur la solidité et la stabilité (courrier BZ/02/715/JLP/EG du 22/05/2002).

Les documents le définissant, les hypothèses de calcul et les conditions limites étaient rappelés dans ce document.

L'avis a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans le 22/11/2005, le 18/11/2008 (lettre 36000/08/2031/JLP/EG), le 16/04/2012 (lettre 36000/12/1049/JLP/SC) et le 13/05/2015 (lettre 36000/15/1577/AP/SC).

Les éléments standards constitutifs du produit n'ont pas évolué. Il n'y a pas eu par ailleurs d'évolution réglementaire aux exigences de solidité des éléments précédemment visés.

Dans ces conditions, nous renouvelons notre avis préalable FAVORABLE sur le podium pour une nouvelle période de trois ans, sauf évolution de la réglementation. Cet avis est valable pour tous les podiums Pro 12/24 vendus par SAMIA DEIVANNE dans cette période et restera valable pour les acheteurs au-delà sauf réglementation édictant des règles plus contraignantes rétroactives.

L'avis définitif de SOCOTEC sur la solidité d'un podium réalisé avec les éléments standards précédents sera favorable pour les hypothèses rappelées ci-dessus, dès lors que SOCOTEC aura pu vérifier, dans le cadre d'une mission spécifique, la conformité du montage de la structure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Julien MOUCHEL,
Le Chargé d'Affaire,

le 27/04/18